

- 216 postes diffusés (dont 38 postes de niv IVA-11 postes de niv III- 167 postes de niv II)
- 12 candidatures de droit public dont 6 non recevables (4 de niv III sur des postes de niv II- 1 de niv II sur un poste de niv IVA et 1 candidature non recevable de niv IVB sur un poste de niv IVA "responsabilité de mission")

**Etude de 6 candidatures : 4 demandes de mutation obtenues à l'unanimité et 2 mutations positives en mouvement local.**

**Etude d'un recours de refus de temps partiel 80% pour la journée demandée.**

Des éléments nouveaux ont été apportés par le collègue demandeur et n'ont pas été retenus par la Direction Régionale. Donc, partage de voix. Le collègue concerné peut alors faire un recours auprès du Directeur Général.

**Complément de Prime Variable et Collectif pour 2018 :**

Malgré la décision du 30/04/18 où la Direction Générale précise la nature des objectifs pour le complément de prime variable et collectif 2018, la Direction Régionale n'a pas été en capacité de citer les objectifs retenus pour notre région concernant les deux objectifs déconcentrés.

**La seule lauréate d'Auvergne Rhône Alpes à la sélection interne niv II filière appui gestion sera promue sur place.**

**Médecine de prévention :**

A l'étonnement du SNU qu'un collègue, lors de sa visite de prévention, a été reçu par l'infirmier(e) au lieu du médecin de prévention. La Direction recommande vivement de signaler cette situation à la hiérarchie. La visite de prévention ne se limite pas à la visite avec l'infirmier(e).

**Agents publics, EPA et classification.**

Pour les agents publics n'ayant pu faire leur EPA, la campagne est terminée. Il est possible par contre de refaire le descriptif des activités par l'ouverture d'un nouveau descriptif d'activité à compléter. Un Hebdo DRAPS (mode d'emploi) a été adressé aux managers dans ce sens.

**Informations Direction Générale lors de la dernière réunion des DSC classification publique du 14/06/18 :**

- ✚ 3 et 9 juillet réunion DSC classification publique.
- ✚ 23 juillet dépôt du projet de classification par la Direction Générale au guichet unique de la DGAFP. Celle-ci a quatre mois pour se prononcer sur la légalité des propositions de la Direction Générale et annexes, et réaliser l'écriture finale.
- ✚ Le conseil d'état sera ensuite saisi pour rendre un avis (2 à 3 mois). Les textes définitifs seront rendus en février - mars 2019, avec une publication envisagée en avril mai 2019.
- ✚ **La mise en place de la classification pourrait se faire au 1er juillet 2019.**

Ces dates sont données sous toute réserve de modification de la part de la Direction Générale.